CAMPING «FLEURS DES CHAMPS»*** Le coudinier 17120 ARCES

www.camping-fleurs-des-champs.fr Tel 05 46 90 40 11
e-mail: contact@campingfdc.com

Hébergements Locatifs (Tarifs été et hors saison 2025)

À la semaine		14/06 – 05/07	05/07 – 26/07	26/07 -16/08	16/08 – 23/08	23/08 – 30/08	30/08 – 06/09
Évolution	6 pl	425 €	620 €	730 €	620 €	500 €	425 €
Fidjy-Lofty	6 pl	415 €	600 €	705 €	600 €	475 €	415 €
Lodge-5	5 pl	410 €	590 €	695 €	590 €	460 €	410 €
Lodge-4	4 pl	385 €	560 €	645 €	560 €	425 €	385 €
Vénus	4 pl	325 €	510 €	580 €	510 €	395 €	325 €
Tithome	5 pl	280 €	420 €	480 €	420 €	365 €	280 €

Pl = place Sdb = salle de bain

Tarif charges comprises (électricité, gaz, eau chaude/froide, animations)

Chèques ANCV acceptés

Supplément :

- **Taxe de séjour**
  - 0.66 €/n/adulte
- **Frais de dossier**
  - 12 € / 8€ court séjour
- **Véhicule électrique rechargeable**
- Le rechargement aux prises des hébergements est strictement interdit. Risque de surchauffe, non pris en charge par vos assurances.
- Rechargement au Point de charge dédié : 7,30 €/nuit ; 46,80 €/semaine

En option :

- **Assurance Annulation** 38 €
- **Animal (sauf 1ère et 2ème catégorie)** 3,20 €/n ou 15 €/s
- **Draps jetables** 6,50 €/8,50 €
- **Lit bébé** 4 €/nuit 12 €/semaine
- **kit bébé complet** 5€/nuit 25€/semaine (à réserver)

	Courts séjours Week end		Hors saison				Vacances de printemps & Grands Week-ends		
			1 Nuit	2 Nuits	1 Semaine	2 Semaines	3 Nuits	4 Nuits	1 Semaine
20 Mars au 14 Juin 6 Septembre au 2 Novembre	**Évolution**	6 pl		130/140 €	320 €	560 €	298 €	335 €	385 €
	Fidjy-Lofty	6 pl		116/135 €	305 €	530 €	253 €	218 €	370 €
	Lodge-5	5 pl		113/130 €	285 €	490 €	237 €	270 €	350 €
	Lodge-4	4 pl	80/83 €	108/120 €	260 €	440 €	215 €	248 €	320 €
	Vénus	4 pl	73/76 €	104/114 €	240 €	400 €	193 €	226 €	295 €
	Tithome	5 pl		90/94 €	205 €	330 €	173 €	195 €	255 €

CAMPING «FLEURS DES CHAMPS»*** Le coudinier 17120 ARCES

www.camping-fleurs-des-champs.fr Tel 05 46 90 40 11
e-mail: contact@campingfdc.com

Hébergements Locatifs (Tarifs été et hors saison 2025)

À la semaine		14/06 - 05/07	05/07 - 26/07	26/07 -16/08	16/08 - 23/08	23/08 – 30/08	30/08 - 06/09
Tit'Odge	9 pl	**515 €**	**813 €**	**950 €**	**813 €**	**660 €**	**515 €**
O'Hara Premium Spa	4 pl 2 sdb	**575 €**	**770 €**	**880 €**	**770 €**	**650 €**	**575 €**
O'Hara Premium 40m²	6 pl 2 sdb	**530 €**	**775 €**	**915 €**	**775 €**	**625 €**	**530 €**
Premium « Coucher de soleil »	4 pl + lv	**475 €**	**680 €**	**803 €**	**680 €**	**550 €**	**425 €**

Pl = places, sdb= salle de bain, lv=lave vaisselle

Tarif charges comprises (électricité, gaz, eau chaude/froide, animations)

Chèques ANCV acceptés

Supplément :

- **Taxe de séjour**
  - 0.66 €/n/adulte
- **Frais de dossier**
  - 12 € / 8€ court séjour
- **Véhicule électrique rechargeable**
- Le rechargement aux prises des hébergements est strictement interdit. Risque de surchauffe, non pris en charge par vos assurances.
- Rechargement au Point de charge dédié : 7,30 €/nuit ; 46,80 €/semaine

En option :

- **Assurance Annulation** 38 €
- **Animal (sauf 1ère et 2ème catégorie)** 3,20 €/n ou 15 €/s
- **Draps jetables** 6,50 €/8,50 €
- **Lit bébé** 4 €/nuit 12 €/semaine
- **kit bébé complet** 5€/nuit 25€/semaine (à réserver)

	Courts séjours Week end		Hors saison 1 Nuit	2 Nuits	1 Semaine	2 Semaines		Vacances de printemps & Grands Week-ends 3 Nuits	4 Nuits	1 Semaine
20 Mars au 14 Juin 6 Septembre au 2 Novembre	**Tit'Odge**	9 pl	**140/148 €**	**170/180 €**	**375 €**	**670 €**		**349 €**	**392 €**	**450 €**
	O'Hara Premium Spa	4 pl 2 sdb		**172/182 €**	**470 €**	**860€**		**362 €**	**419 €**	**535 €**
	O'Hara Premium 40m²	6pl 2 sdb		**145/175 €**	**400 €**	**720 €**		**370 €**	**415 €**	**475 €**
	Premium « Coucher de soleil »	4 pl + lv		**140/150 €**	**345 €**	**610 €**		**320 €**	**365 €**	**420 €**

Procédure de réservation *: - **Assurez-vous de la disponibilité du logement en consultant la rubrique « Disponibilités et Réservation » de notre site internet ou par téléphone.***

Vous aurez le choix de faire une réservation en ligne avec le paiement de l'acompte par carte bancaire ou d'imprimer le contrat de location puis le compléter et l'envoyer par courrier avec l'acompte de 25%. Il est préférable auparavant, de mettre une option de réservation par téléphone ou par mail. L'option est conservée pendant 10 jours à votre nom. ll! La réservation prend effet le jour de la réception du contrat signé avec les 25% d'acompte (si disponibilité) !!! ***À la réception de l'acompte et du contrat, nous vous adresserons un reçu confirmant votre réservation***.

CONTRAT DE GRÉ Á GRÉ pour une location.

Entre les soussignés, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

SARL Camping " Fleurs des champs " Le coudinier ; 17120 ARCES sur gironde. Agissant en qualité de propriétaire d'une part et

Monsieur :..... Madame :.....

Domiciliés à.....

Adresse Mail .....Tel fixe et portable.....

Agissant en qualité de locataire saisonnier d'autre part, loue un logement situé sur le terrain de camping : "Fleurs des champs" à ARCES sur gironde en Charente maritime.

Validez votre choix en cochant UN OU PLUSIEURS DES 9 MODELES DE MOBIL- HOMES OU BUNGALOW

O O'HARA 4 places PREMIUM 2 salles de bain, spa privatif et terrasse en façade couverte 27m²

O O'HARA de 6 places PREMIUM 40m² 2025 Lave Vaisselle et terrasse en façade couverte 27m²

O TIT'ODGE 9 places Mobil home + Studio, terrasse couverte et fermée

O ÉVOLUTION de 6 places + esp bébé et terrasse couverte

O LODGE-5 de 5 places + esp bébé et terrasse couverte

O LODGE-4 de 4 places avec terrasse couverte et fermée

O FIDJY-LOFTY de 6 places + esp bébé et terrasse couverte

O VÉNUS de 4 places avec terrasse au sol non couverte

O BUNGALOW TITHOME de 5 places (2 chambres, une cuisine équipée sur terrasse bois couverte et fermée; un WC mais pas de salle de bains, une antenne TV, pas de TV)

Le prix de la location comprend : La location du logement, l'emplacement de camping, le stationnement du véhicule à côté du logement, l'électricité (10 ampères), le gaz, l'eau et l'accès aux activités et loisirs du camping. Équipement en bon état et comportant tout l'équipement en vaisselle et entretien nécessaire.

CONDITION DE LOCATION ET GARANTIES :

- La location est conclue pour la période du ..... à 15h au .....à 10h. Le montant de la location est fixé à .....**€** + les frais de dossier de 12€/8€ court séjour. Ce prix comprend toutes les charges, frais de chauffage compris. La taxe de séjour de 0,66€/ nuit/ pers adulte sera à régler au plus tard à votre arrivée.

- Il est formellement reconnu par le locataire que cette location est conclue pour une occupation des lieux par ..... personnes. Au cas où ce nombre serait dépassé, le propriétaire se réserve le droit de résilier le présent contrat ou de demander des charges supplémentaires imposées par la modification du nombre d'occupants. L'accueil des visiteurs est réglementé.

- *Le locataire arrête cette location et **verse à titre d'acompte 25% du montant du loyer soit : .....€*** à l'ordre du camping. Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile *****.

- **Annulation** : !!! Cas général d'Annulation : en cas de confinement ou de restrictions de déplacement, un avoir valable 18 mois non cessible ou un remboursement, vous sera proposé par le camping. Dans tous les autres cas d'annulation de la Réservation par le Client, après son acceptation par le Prestataire, plus de 60jours avant son arrivée, l'acompte versé à la Réservation, sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité de rupture, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement hormis en cas de force majeure. Pour vous garantir d'une annulation ou interruption de séjour, nous vous conseillons de souscrire à : L'assurance annulation proposée dans le choix d'option à la réservation****.** (Les Conditions d'applications sont fournies sur demande), l'assurance annulation fonctionne dans les cas de maladie liée au Covid19. Le remboursement par l'assurance se fera uniquement si le solde est réglé 1 mois avant votre date d'arrivée. !!! Pour le client qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance annulation: - S'il résilie le contrat entre 60 et 30 jours avant son arrivée, l'acompte est conservé et ½ du solde sera exigé, hormis les cas de force majeur sur justificatifs. S'il résilie le contrat moins de 30 jours avant son arrivée : - Si le solde n'est pas réglé, l'acompte est conservé et le solde est entièrement dû sans aucun recours. Si le solde est réglé 30 jours avant l'arrivée, il sera remboursé : 1/3 du séjour (de 30 à 15 jours) ; puis 0 après. Un écrit de demande d'annulation sera à fournir dans toutes les causes d'annulations de séjour. Les frais de dossier resteront acquis au Prestataire, dans tous les cas d'annulation. Si l'annulation est faite par le loueur, le double de l'acompte sera versé et celui-ci s'engage à proposer une solution de remplacement sauf cas de force majeur. Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la période de location. **Le locataire s'engage à verser le solde de la location de .....€ 1 mois avant son arrivée**.

- Il est précisé que l'accueil des animaux familiers est autorisé mais réglementé.

- **Le rechargement des véhicules électriques** est strictement interdit dans les hébergements (dégâts non couverts par votre assurance). Mais seulement possible à une borne adéquate, voir avec l'accueil.

- A l'arrivée du locataire, *une caution de 100€ pour le ménage et 200€ pour le matériel sera demandée et ne sera productive d'aucun intérêt*. Cette caution ne sera pas encaissée et sera rendue après inventaire des lieux le jour du départ ou rendue par courrier, déduction faite des dégâts éventuels, du ménage mal fait ou de la perte d'objets. Si le cautionnement et la prise en charge de votre assurance s'avèrent insuffisants, le locataire s'engage à parfaire après estimation des dégâts en accord avec le propriétaire.

- Aucune réclamation du locataire ne sera prise en considération au-delà du deuxième jour d'occupation des lieux.

- Si le preneur ne se manifeste pas, dans les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue au présent contrat, l'engagement de location de la part du propriétaire devient nul. Si le solde de la location n'a pas été régularisé 1 mois avant l'arrivée, il sera exigé au locataire et l'acompte restera acquit au prestataire.

- La sous-location est interdite. Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses et conditions de ce contrat.

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : CM2C 14 rue Saint Jean 75017 PARIS . 06.09.20.48.86 . www.cm2c.net

En cas de désaccord entre les parties, le tribunal du loueur sera seul compétent pour juger des faits. Les locataires s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'entrée et à l'accueil.

- NOM DU LOCATAIRE : Monsieur .....Madame ..... se déclarent d'accord sur cette location après avoir pris connaissance du contenu de ce contrat, du prix demandé, du descriptif et apposent leurs signatures. **Le contrat sera à envoyer au loueur accompagné de l'acompte**.

- Si la location a été conclue entre temps, le loueur retourne l'acompte par retour, après en avoir fait part par téléphone ou par mail.

A..... Le..... Je déclare avoir pris connaissance du descriptif, des conditions générales de location saisonnière et les accepte.

Lu et approuvé (mention manuscrite) Les locataires (signatures)

*** Pensez à vérifier si votre assurance responsabilité civile d'habitation** couvre votre location de vacances !

****** L'assurance à la FFCC, valable pour l'année 2025, que nous vous proposons comprend l'assurance annulation , l'interruption de séjour ou les arrivées retardées.

Je souscris en joignant un chèque de 38€ à l'ordre de la FFCC (ordre uniquement pour l'assurance).